

## **DÉCLARATION**

### **Le nouveau code de protection de l'enfance annonce un avenir meilleur pour les enfants centrafricains**

*Déclaration de la Représentante de l'UNICEF en RCA, Christine Muhigana, et du Représentant spécial du Secrétaire général pour la RCA et Chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye*

**BANGUI, le 15 juin 2020** – « La promulgation aujourd'hui d'un code de protection de l'enfance en République centrafricaine représente un moment historique pour des millions d'enfants dans le pays ».

« Après l'adoption du code en février dernier, nous sommes très heureux de cette étape décisive à la veille de la Journée internationale de l'enfant africain, qui témoigne de la volonté et de l'engagement du gouvernement centrafricain à renforcer le cadre institutionnel juridique pour la protection de chaque enfant ».

« A partir d'aujourd'hui, tous les enfants, quels qu'ils soient et où qu'ils soient, pourront compter sur une protection renforcée et une meilleure reconnaissance de leurs droits. Cela inclut le droit d'avoir un nom, d'avoir un accès à la santé et à l'éducation, de vivre dans un endroit où ils se sentent en sécurité, ainsi que le droit d'être protégés contre la violence, l'exploitation et les abus ».

« Les enfants sont parmi ceux qui ont le plus souffert des conséquences de la crise actuelle et représentent près de la moitié des 2,6 millions de personnes qui auront besoin d'une aide humanitaire en 2020<sup>1</sup>. Cette année, 800 000 d'entre eux auront besoin d'être protégés contre la violence, y compris la violence sexuelle et basée sur le genre<sup>2</sup> ».

« Ce code garantira à chaque enfant une protection contre toutes les formes de violence et l'accès à des soins adéquats au cas où il en aurait été victime, tels que des services de tutelle ou le placement dans des institutions spécialisées où il pourra recevoir un soutien sanitaire et psychosocial. Le code contribuera à mettre en œuvre la lettre et l'esprit de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019, qui reconnaît l'impact disproportionné de la crise sur les droits et le bien-être des enfants centrafricains ».

« Grâce à ces mécanismes de protection, le code jette les bases d'un environnement protecteur sûr, permettant aux enfants de l'être à nouveau et de commencer à construire l'avenir dont ils rêvent ».

« Nous nous félicitons également en particulier de l'interdiction explicite du recrutement et de l'utilisation d'enfants de moins de 18 ans dans les groupes armés, ce qui soutiendra les efforts en cours pour démobiliser et réintégrer les enfants et les jeunes dans leurs

---

<sup>1</sup> [Action humanitaire pour les enfants en 2020, RCA](#)

<sup>2</sup> [Action humanitaire pour les enfants en 2020, RCA](#)

communautés, ainsi que la protection des écoles, des hôpitaux et de l'aide humanitaire aux enfants ».

« Alors que nous célébrons les 30 ans de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, qui a inspiré ce code, cette étape importante ne doit cependant pas nous inciter à la complaisance. Le chemin vers la pleine réalisation des droits de l'enfant est encore long et ardu et la promulgation de ce code s'accompagne de la responsabilité pour nous tous de continuer à nous efforcer de faire en sorte que chacun de ces droits devienne une réalité dans la vie de tout enfant de République centrafricaine ».

###

### **À propos de l'UNICEF**

L'UNICEF travaille dans certains des endroits les plus difficiles au monde, pour atteindre les enfants les plus défavorisés. Dans plus de 190 pays et territoires, nous travaillons pour chaque enfant, partout, pour construire un monde meilleur pour tous.

Pour plus d'informations sur l'UNICEF et son travail au service des enfants, visitez le site : [www.unicef.org/wca](http://www.unicef.org/wca). Vous pouvez suivre l'UNICEF sur [Twitter](#) et [Facebook](#).

### **À propos de la MINUSCA**

Préoccupé par la crise sécuritaire, humanitaire, des droits de l'homme et politique en République centrafricaine et ses implications régionales, le Conseil de sécurité a autorisé le 10 avril 2014 le déploiement d'une opération multidimensionnelle de maintien de la paix des Nations unies - MINUSCA - avec la protection des civils comme priorité absolue. Le mandat actuel de la MINUSCA (résolution 2499) comprend la protection des civils, les bons offices et le soutien au processus de paix, y compris la mise en œuvre de l'accord de paix, l'assistance aux élections de 2020/2021 et le soutien à l'extension de l'autorité de l'État, entre autres tâches.

[Twitter](#) - [Facebook](#)

### **Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec :**

Giovanni Zambello, UNICEF Bangui, +41 79 954 89 21, [gzambello@unicef.org](mailto:gzambello@unicef.org)  
Vladimir Monteiro, MINUSCA Bangui, +236 75980772, [monteiro6@un.org](mailto:monteiro6@un.org)